

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 55

présenté par
M. Jean-Michel Clément
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de maintenir les sanctions pénales applicables en droit de la SARL comme du droit des sociétés pas actions comme un ultime recours.

A défaut, le droit des sociétés, déjà largement assoupli depuis 1966, perdrait toute crédibilité.